université de TOURS | Centre universitaire d'enseignement du français aux étudiants étrangers

PROCEDURE D'ADMISSION AU CUEFEE

DES CANDIDATS REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE

RENTREE 2019-2020

Les candidats réfugiés et demandeurs d'asile sont soumis à la même procédure que tous les autres étudiants pour le dépôt de leur candidature.

Conformément aux engagements de l'université pour l'accueil des demandeurs d'asile (DA) et réfugiés, les candidats à une formation linguistique au CUEFEE auront la possibilité de demander une exonération des droits d'inscription. Les demandes d'exonération seront possibles uniquement pour les candidats au semestre 1 ou à l'année complète reçues dans les délais fixés :

1. Ils devront en faire la demande en complétant l'imprimé ci-joint et en fournissant les justificatifs demandés (justificatifs DA ou réfugiés). Cet imprimé sera joint au dossier de candidature ;

2. Une commission d'exonération spécifique sera réunie en juin 2019 pour statuer sur les demandes reçues (sur avis de la commission pédagogique du CUEFEE qui vérifiera le respect des conditions spécifiques d'accès aux formations pour ces publics) ;

3. Les étudiants seront informés de la décision de l'université suite à cette commission par envoi d'un courrier électronique.

université de TOURS | Centre universitaire d'enseignement du français aux étudiants étrangers

DEMANDE D'EXONERATION DES FRAIS DE FORMATION
DES CANDIDATS REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE
RENTREE 2019-2020

Je soussigné,

Nom :_____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ Nationalité : _____

atteste avoir le statut de :

☐ Réfugié ☐ Demandeur d'asile ☐ Autre situation (précisez) :

_____

et demande à ce titre que mon dossier soit étudié par la commission d'exonération de l'université de Tours.

Je note que cette demande est recevable sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Justifier du statut administratif donnant droit à exonération (récépissé de la préfecture, titre de séjour mention « réfugié », etc.)
  Attention : le statut « réfugié » ou « demandeur d'asile » devra être valide jusqu'au jour de l'inscription administrative ;
- Avoir un projet d'insertion universitaire à l'université de Tours validé par la commission pédagogique compétente ;
- Justifier d'un niveau de compétence en Français supérieur à A1 (attestation de suivi de cours, attestation TCF ou TEF, DELF, DUEF) ;
- Avis favorable du jury DUEF en cas de demande de réinscription.

Je joins obligatoirement les justificatifs suivants à ma demande :

- Le justificatif du statut administratif donnant droit à exonération ;
- Le justificatif du niveau de compétence en Français.

Je note que le nombre de candidats exonérés est limité à 10% des effectifs du CUEFEE.

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur : _____